COMMUNE DE CAMON Département de l'Ariège

ARRETÉ:

AR_2022_25

ARRETE DE VOIRIE -PERMIS DE STATIONNEMENT

La Maire de la commune de Camon (Ariège)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212-1 à L2212-5 et L2213-1 à L2213-6,

Vu le Code de la route - décret n°85-807 du 30 juillet 1985 modifiant certaines dispositions du Code de la route et le décret 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,

Considérant la demande de DEMENAGEMENT GABIN - 110 traverse des Caniers- 13400 AUBAGNE

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité de la RD 07 pendant l'emménagement au numéro 17 Grande Rue à Camon, pour un camion de 19T soit 12 mètres de long

<u>ARRETE</u>

Article 1°: Afin d'organiser au mieux un aménagement, l'entreprise DEMENAGEMENT GABIN est autorisée à faire stationner un camion de déménagement de 19T sur le trottoir face au numéro 25 Grande rue à Camon situé en bordure de la RD 07 pour ne pas obstruer la chaussée et permettre la continuité de la circulation.

Article 2 : Cette disposition est valable pour le 20 juillet 2022 de 8h00 à 18h00

<u>Article 3</u>: La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, sixième partie, huitième partie) sera mise en place et entretenue pendant toute la durée de la réglementation de la circulation par **l'entreprise DEMENAGEMENT GABIN**.

A la fin de la période définie à l'article 2, l'entreprise aura à sa charge l'enlèvement de la signalisation

<u>Article 4</u>: Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 5 : Cet arrêté sera affiché sur les lieux et dans les locaux de la Mairie.

Article 6 : Le Maire de la commune de Camon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont ampliation sera envoyée à :

Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ariège Monsieur le Chef du District des Pyrénées Cathares, Conseil Général Entreprise DEMENAGEMENT GABIN

A Camon, le 06 juillet 2022

Sylvie CZECZOTKA MAIRE

de (